

Olivier YZANIC

à

Mesdames et Messieurs les Membres
du Conseil Municipal

OBJET : Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 Juin 2022

PRESENTS : M. YZANIC Olivier, M. MASSON Jean, Mme MARTEL Christelle, M. DUCLAYE Eric, M. DESRUENNE Xavier, Mme BERTON Hélène-Catherine, M. OLLIVIER Sébastien, Mme MOHAMED Pamela, Mme GRAVELINE Anne

RETARDS : M. LOTTEAU Daniel 19 H 15
 Mme HUART Valérie 19 H 20
 M. LEULLIETTE Bernard : 19 H 30

EXCUSES : Mme PAMART Véronique, M. BUISSE Thierry

ABSENTS : Mme BLARY Cindy

PROCURATION : Mme PAMART Véronique à Mme MARTEL Christelle

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GRAVELINE Anne

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 09 AVRIL 2022

Pas de remarques

Vote du compte-rendu

Pour : 10 Contre : 0 Abs : 0

(Arrivée de M. LOTTEAU Daniel)

2) GESTION DE LA SALLE AQUA-TERRA FACE AUX NUISANCES

Plusieurs courriers sont arrivés en mairie pour se plaindre des nuisances sonores lors des réceptions du week-end à la salle Aqua Terra.

Une location a fait déborder le vase, celle du 7 et 8 mai 2022 par Monsieur Daniel LOTTEAU.

Monsieur le Maire profite de sa présence pour lui demander des explications et notamment du feu d'artifice pourtant interdit dans le règlement de convention de location.

Monsieur LOTTEAU nous dit s'être fait déborder dans sa fonction d'organisateur.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est dans l'obligation d'assurer la tranquillité publique en vertu de ses

pouvoirs de police et que la salle Aqua-Terra n'est pas aux normes puisque aucune étude de bruit n'y a été faite.

Un des riverains le stipule d'ailleurs dans son courrier et s'est plaint à l'ARS.

(Arrivée de Madame HUART Valérie)

Le débat est riche entre réglementation à appliquer et degré de tolérance du voisinage chacun a sa perception des nuisances dus au bruit, et des méthodes à mettre en place pour corriger ce problème.

(Arrivée de Monsieur LEULLIETTE Bernard)

L'ensemble des élus considèrent, que les nuisances de la salle aqua-terra doivent être pris en compte après mesure du niveau sonore.

L'idée d'une étude pour l'installation d'un limiteur acoustique est lancée pour en évaluer le coût.

3) CONVENTION PASSEE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 2022

Monsieur le Maire demande à Madame MOHAMED Pamela de bien vouloir présenter au CM le contenu de cette convention.

Deux agentes titulaires seront mises à disposition, pour 30 h et 35 h par semaine, plus une agente en contrat aidé pour 4 h par jour.

Monsieur le Maire évoque les difficultés qu'il rencontre avec la CCPM pour obtenir un équilibre financier, dans les frais engagés pour le centre aéré, d'autant plus que les familles de Villers-Pol ne sont pas prioritaires dans le schéma de la CCPM.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention ALSH avec la CCPM

Pour : 13 Contre : 0 Abs : 0

4) CONVENTION POUR LE SUIVI DU DOSSIER R.G.P.D

Une convention entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Nord, la Communauté de Communes du Pays de Mormal et la commune peut être signée pour la mise à disposition d'un agent du CDG pour une mission de Délégué à la Protection des Données

Le conseil municipal est-il d'accord pour poursuivre cette convention pour une période de trois ans ?

Pour : 13 Contre : 0 Abs : 0

5) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur DUCLAYE nous présente la proposition du tableau chiffré des subventions aux associations.

L'activité des associations est en bonne reprise après le covid.

Pas d'évolutions majeures chez les associations.

Le budget subvention directe aux associations reste à 8000 € sur ce montant 7150 € sont engagés.

Il reste la possibilité d'aider une ou deux associations à se lancer.

Comme annoncé l'année dernière, en cas d'absence de demande de subvention, et de présentation des comptes annuels les salles des fêtes et Aqua terra ne pourront plus être prêtées, car il s'agit d'une subvention indirecte et la loi nous l'interdit.

Un courrier sera fait aux associations concernées.

Le conseil municipal est d'accord avec les subventions proposées.

Pour : 13 Contre : 0 Abs : 0

6) INDEMNITES KILOMETRIQUES

Le CM est d'accord avec la proposition d'indemnités kilométriques telles que données dans le tableau joint à la convocation.

Pour : 13 Contre : 0 Abs : 0

7) AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PLAN D'EPANDAGE REFRESCO

Un plan d'épandage des boues de l'usine REFRESCO de Le Quesnoy sur le territoire de Villers-Pol est soumis à avis du conseil municipal de Villers-Pol

Le conseil municipal est-il d'accord avec le plan d'épandage proposé ?

Pour : 3 Contre : 6 Abs : 4

8) AUTORISATION AU MAIRE A PROCEDER A DES MOUVEMENTS DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE

C'est une souplesse qui nous est permise par la comptabilité M57 ,

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des section (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Ceci étant exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré, décider d'autoriser le Maire à procéder, à compter du 28/06//2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections."

Le conseil municipal est-il d'accord ?

Pour : 13 Contre : 0 Abs : 0

9) DESIGNATION D'UN MEMBRE POUR LA COMMISSION COMMUNALE DE L'AFR

Lors de la réunion du 15 Mars 2022 le Conseil Municipal a nommé 5 membres (3 titulaires et 2 suppléants) pour représenter la commune au sein de l'A.F.R

Monsieur YZANIC Olivier, Maire avait été proposé en qualité de titulaire, le conseil municipal avait donné un avis favorable.

Or il s'avère qu'il est membre de droit de l'A.F.R et de ce fait ne peut être dans la commission communale.

Il propose donc pour le remplacer dans la commission communale Monsieur Jérôme JESQUY.

Le conseil municipal est- il d'accord avec cette désignation ?

Pour : 12 Contre : 1 Abs : 0

10) DELIBERATION POUR LA GRATUITE DES REPAS DE CANTINE AUX ENFANTS REFUGIES UKRENIENS

Les repas pris par ces enfants réfugiés représentent une prise en charge de 335.40 euros pour la commune.

Il est maintenant nécessaire d'opérer une écriture comptable pour porter ce montant à zéro pour la famille.

Ces enfants ont déménagé et ne viendront plus à l'école de Villers-Pol à la rentrée de septembre.

Le conseil municipal est-il d'accord pour établir des factures à 0 euro ?

Pour :13 Contre : 0 Abs : 0

QUESTIONS DIVERSES

La circulation et la vitesse suite à l'accident du camion qui a endommagé le pont de Marly sont un problème pour les habitants de Villers-Pol mais malheureusement sans solutions. Le pont devrait rouvrir aux véhicules légers mi-juillet.

Plusieurs opérations en collaboration avec le PNR sont prévues.

Pressage de jus de pomme en octobre

Repiquage de branche de saules têtards.

Mis à disposition d'une brochure pour découvrir la faune et la flore locale.

Madame GRAVELINE nous fait un point sur les retours au notaire des consentements par les propriétaires des Vergers du Ruquet afin de finaliser la procédure de communalisation



Le Maire :

Olivier YZANIC